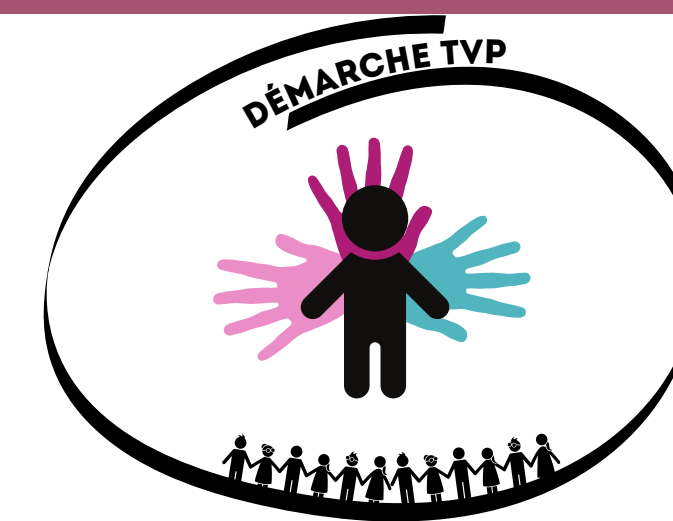




DÉMARCHE TVP

DÉPISTAGE ET PRISE EN CHARGE



QUAND ET COMMENT DÉPISTER ?

Il est recommandé de prévoir la transition pour les enfants avec de grands besoins à **l'avance**, afin de permettre une prise en charge efficace.

Le parent doit **compléter le formulaire de l'entente de service**, le signer, l'imprimer et le numériser. Les partenaires externes peuvent soutenir le parent à cette étape. **L'entente doit ensuite être acheminée par courriel** aux coordonnées indiquées sur l'entente.

L'entente peut être partagée à **partir de l'automne précédant la rentrée scolaire**.

À noter qu'il y a un délai entre la signature de l'entente et le premier contact avec la personne responsable de la prise en charge. Les contacts avec les parents se font généralement à l'hiver **et au printemps précédant la rentrée scolaire**.

Voir la **charte du temps et les responsabilités des milieux associée à la prise en charge** pour plus de détails.



PRISE EN CHARGE PAR LES MEMBRES DU COMITÉ TVP DE L'ÉCOLE D'APPARTENANCE

LES ÉTAPES POSSIBLES DE LA PRISE EN CHARGE

LES ÉTAPES SUIVANTES PEUVENT FAIRE PARTIE DE LA PRISE EN CHARGE. ELLES SERONT DÉTERMINÉES PAR LE COMITÉ TVP DE L'ÉQUIPE-ÉCOLE, EN FONCTION DES BESOINS ET DU TEMPS DISPONIBLE.

- **Cueillette(s) initiale(s) auprès des différents milieux;**
- **Rencontre(s) et cueillette(s) exhaustive(s) avec questionnaire auprès des parents et/ou du milieu de garde (avec possibilité de collaboration avec les membres professionnels externes accompagnant les milieux);**
- **Observation (collaboration possible avec un autre professionnel du CSSPO);**
- **Partages d'informations;**
- **Création d'un dossier informatisé sur la plateforme extranet sécurisée;**
- **Collecte et lecture des rapports des professionnels externes;**
- **Accompagnement de la famille et du milieu de garde, en collaboration avec les partenaires externes (en fonction des besoins et du temps disponible);**
- **Rédaction du portrait développemental;**
- **Rédaction d'une fiche de recommandations à l'intention du milieu scolaire;**
- **Partage du portrait développemental aux parents, aux professionnels externes impliqués, au comité TVP école et/ou au comité de services spécialisés école ou CSSPO et à l'équipe-école d'accueil;**
- **Concertation en comité;**
- **Planification de la transition avec le milieu d'accueil.**